

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2024

ACCÉLÉRATION ET SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ -
(N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 294

présenté par
M. Portier, M. Kamardine, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnet, M. Bony, M. Boucard, M. Brigand,
Mme Corneloup, M. Dubois, M. Forissier, M. Habert-Dassault, M. Emmanuel Maquet, M. Neuder,
M. Ray, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.